

Arrêté N° MA-ART-2023-005

OBJET : Arrêté de stationnement, 19 rue de Caen, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

LE MAIRE DE LES MONTS D'AUNAY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande présentée par Madame Melissa LEROYER visant à faire réserver des places de stationnement devant le 19 rue de Caen à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder à son emménagement le samedi 21 janvier 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 - Six places de stationnement sont réservées devant le 19 rue de Caen le samedi 21 janvier 2023.

Article 2 - La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Melissa LEROYER,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le Chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
- Monsieur le Responsable de l'Agence Routière,
- Le responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Président de Pré-Bocage Intercom :
 - Service technique
 - Service valorisation, collecte et recyclables
- Monsieur le Responsable des Bus Verts
- Monsieur le Responsable des Voyages de l'Odon
- La Directrice Générale des Services,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay,
Le 13 janvier 2023

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

